

Grand Port Maritime de Rouen

Conseil de Surveillance

**4^{ème} séance du Conseil de Surveillance
du vendredi 11 octobre 2019**

Ajustement de la composition du Directoire

DÉLIBÉRATION CS 19/64

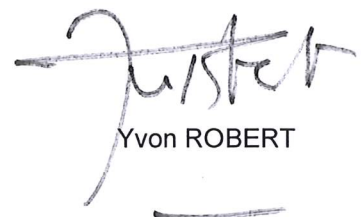
Vu la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire,
Vu le décret n° 2008-1032 du 9 octobre 2008 pris en application de la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008,
Vu le décret n° 2008-1146 du 6 novembre 2008 instituant le grand port maritime de Rouen,
Vu le Code des transports, notamment son article L 5312 - 9,
Vu le Code des transports, notamment ses article R 5312 - 23 et R 5312 - 25,

Sur proposition du Président du Directoire, le Conseil de Surveillance nomme M. Ludovic GRABNER au sein du Directoire du Grand Port Maritime de Rouen.

Avec 13 membres présents et 2 membres représentés sur les 18 membres en exercice, le quorum est atteint (15/18).

Votes favorables : 13
Votes défavorables :
Abstentions : 2

Le Vice-Président
du Conseil de Surveillance



Yvon ROBERT